



Réf. Farde e-Assemblées : 2583559

N° OJ : 52**Projet d'Arrêté - Conseil du 22/04/2024****Objet : Contrat de Quartier Durable Versailles.- Opération 3.1 «Made in Versailles».- 1ère édition de l'appel à initiatives citoyennes et associatives.- Liste des subsides nominatifs.**

Le Conseil communal,

Considérant que l'opération 3.1 "Appel à initiatives locales Made in Versailles" figure au programme du Contrat de Quartier Durable Versailles, adopté par le Conseil communal le 5 septembre 2022 et approuvé par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale le 8 décembre 2022, dont notification à la Ville de Bruxelles en date du 3 janvier 2023 ;

Considérant que cette opération, pilotée par la cellule Rénovation urbaine, vise à soutenir et encourager des initiatives locales par l'octroi d'une subvention aux habitant.e.s et associations engagé.e.s dans la mise en œuvre d'actions susceptibles d'avoir un impact positif sur la qualité de vie et la cohésion sociale dans le quartier Versailles ;

Vu sa décision du 12 juin 2023 d'adopter le règlement du premier appel à initiatives citoyennes et associatives "Made in Versailles" ;

Considérant que l'appel à projets a été organisé du 15 juin au 29 septembre 2023 avec pour but de soutenir des initiatives locales de petite échelle, menées au sein du périmètre du Contrat de Quartier Durable Versailles, répondant aux objectifs suivants :

- renforcer le lien social, la solidarité et/ou la convivialité dans le périmètre ;
- valoriser les compétences, les talents et les ressources du quartier ;
- permettre aux habitant.e.s et usagers/ères d'être « acteurs/actrices » de la vie de leur quartier ;

Considérant qu'en date du 18 octobre 2023, un comité d'avis s'est réuni afin d'évaluer les 12 propositions reçues sur base des critères repris au règlement de l'appel à projets ;

Considérant que dans l'attente de la création des numéros de personne pour les bénéficiaires personnes physiques (Ema Tytgat, Amina Boujeddaine et Anas Salbaoui), un engagement de dépense provisoire a été créé à l'article 93022/33101 du budget ordinaire de 2023 ;

Vu sa décision du 18 décembre 2023 d'adopter l'octroi d'un subside de 49.376,50 EUR aux lauréats du 1er appel à initiatives citoyennes et associatives « Made in Versailles », ainsi que les dépenses pour les avances (articles 93022/33101, 93022/33202 et 93022/43501 du budget ordinaire 2023) ;

Considérant que l'engagement provisoire à l'article 93022/33101 n'a pas été rendu effectif avant la clôture 2023, il y a lieu d'engager les dépenses concernées au budget 2024 ;

Vu sa décision du 25 mars 2024 d'octroyer un subside de 2.500,00 EUR à Anas SALBAOUI, correspondant à l'avance de 50% pour le projet « Rêverie » ;

Considérant que le projet « Premier pas », initialement porté par Kichou Fatima mais géré par l'asbl Coin des Cerises, sera finalement porté et géré par Kichou Fatima, aux mêmes conditions que précédemment ;

Considérant qu'il y a lieu d'engager la dépense correspondant à la première avance (50%) en faveur des porteurs de projet suivants :

- 2.050,00 EUR pour "Le cercle de la femme artiste" porté par Mme BOUJEDDAINE Amina ;

- 1.272,50 EUR pour "Chile Chico" porté par Mme TYTGAT Ema ;
- 2.219,00 EUR pour "Premier Pas" porté par Mme KICHOU Fatima.

Considérant que les crédits sont inscrits à l'article 93022/33101 du budget ordinaire de 2024 ;

Considérant que l'opération 3.1 "Appel à initiatives locales Made in Versailles" du Contrat de Quartier Durable Versailles est subsidiée à 100% par la Région de Bruxelles-Capitale ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1 :

La liste des subsides nominatifs à l'article 93022/33101 du budget 2024, pour les avances de 50% des subsides accordés, est adoptée, à savoir :

- 2.050,00 EUR pour "Le cercle de la femme artiste" porté par Mme BOUJEDDAINE Amina ;
- 1.272,50 EUR pour "Chile Chico" porté par Mme TYTGAT Ema ;
- 2.219,00 EUR pour "Premier Pas" porté par Mme KICHOU Fatima.

Article 2 :

La dépense est financée par un subside.

Annexes :